

## L'exclusion, ce grand mot !

Les dernières Assises romandes de l'éducation organisées par le SER ont eu lieu le 23 septembre à Dorigny.

Le thème en était : *Réussir ensemble, Bannir l'exclusion.*

L'exclusion, ce grand mot! Maintes fois objet de discussion, lui et son petit frère : intégration.

Toutes et tous tant que nous sommes, nous nous activons quotidiennement au sein de nos classes contre l'exclusion. Avec les moyens qui nous sont donnés... Toutes et tous sommes tantôt récompensé-e-s par une réussite, tantôt confronté-e-s à l'échec.

A l'heure où les trois filières du secondaire suscitent le débat, interrogeons-nous sur les moyens dont nous disposons. Sont-ils les bons?

Walo Hutmacher, l'un des intervenants de ces Assises, nous parle de l'école finlandaise; depuis, ces pensées tournent dans ma tête "mais bon sang, mais c'est bien sûr"!

Une école dans laquelle les élèves sont groupés par classe d'âge et dans laquelle tout maintien est exclu. L'enfant qui n'atteint pas les objectifs de fin de cycle est promu avec les autres. Le corps enseignant s'adapte aux besoins de chaque élève, en bénéficiant d'aides extérieures.

Oui, très beau me direz-vous, mais concrètement ingérable.

De plus, nous avons toutes et tous en tête un élève pour lequel le maintien était LA solution. Et lorsque cela n'avait pas été fait, celui pour lequel il a fallu créer un programme spécial, celui-là même dont les autres se moquaient parfois.

Oui, mais... prenons le parti d'un changement d'état d'esprit, d'une école qui conserverait ses exigences, tout en ne sanctionnant ni ne jugeant plus. Cet élève trouverait sa place parmi ses camarades du même âge.

Aux adultes de montrer l'exemple!

Une école obligatoire sans maintien, sans classement, sans filières... Rêve pour certains, cauchemar pour d'autres, prenons le temps d'y réfléchir.

Alice Conod, présidente

### Sommaire

<i>Edito</i> : L'exclusion, ce grand mot	1
Rencontre avec l'ergothérapie	2
Dernières nouvelles	3
Recette de Noël	4

### Comité AVMP

#### Composition

Alice Conod,  
*présidente*

Christiane Ballif,  
*caissière*

Micheline Rieben,  
*secrétaire*

Noémie Prod'hom,  
*à l'essai*

#### Adresse du comité

AVMP  
c/o SPV  
Ch. des Allinges 2  
1019 Lausanne

[www.avmp.ch](http://www.avmp.ch)

Notre site internet vous renseigne en permanence sur l'actualité. Vous pouvez également vous abonner à notre lettre d'informations électronique

## Rencontre avec l'ergothérapie

*Viviane Messiaux dirige le SERIC (Service d'ergothérapie itinérant de la Côte). Carole Altenbach y travaille depuis plusieurs années. Je les ai rencontrées afin de vous proposer un regard sur cette forme de thérapie encore peu connue, mais pourtant utile pour certains enfants.*

### De quelle façon peut-on définir l'ergothérapie ?

Dans le cadre scolaire, l'ergothérapeute suit des élèves intégrés avec handicap et des enfants présentant des maladrotes motrices. Elle traite, notamment, des difficultés de motricité fine, globale et de l'autonomie.

L'ergothérapeute cherche à aider l'enfant à être mieux dans son corps, plus efficace dans ses gestes et ainsi plus à l'aise dans ses relations avec les autres.

C'est une profession paramédicale, les troubles du développement moteur étant reconnus comme une maladie.

### Comment s'organise une prise en charge ?

L'ergothérapeute évalue les capacités de l'enfant, établit un bilan et peut alors conseiller un traitement, des adaptations techniques, ou proposer des moyens auxiliaires adaptés (plumes, règles, ciseaux, ciseaux etc...).

Les objectifs sont fixés avec l'enfant, en collaboration avec ses parents, le médecin et l'enseignant. Les difficultés pratiques sont travaillées comme l'écriture, l'utilisation des ciseaux, les repas, le vélo, le laçage des chaussures, l'habillage ou la gym, afin que l'enfant puisse agir selon les attentes scolaires ou celles de l'entourage.

### Quels signes peuvent nous amener à orienter un de nos élèves vers l'ergothérapie ?

Nos observations partent de plusieurs points de vue :

- Au niveau sensoriel : un enfant qui ne supporte pas d'être touché ou de toucher certaines matières, qui présente une peur du vide et du mouvement, qui se cogne et renverse facilement les choses autour de lui.
- Au niveau de la motricité globale : celui qui est avachi sur sa table, qui a peu d'équilibre ou d'endurance, qui connaît un manque de coordination ou des difficultés avec les rythmes.
- Au niveau de la motricité fine : une difficulté de graphisme, une mauvaise tenue du crayon, qui appuie trop fort ou pas assez, qui a des difficultés à recopier un texte écrit sur le tableau noir, en difficulté en travaux manuels.
- Au niveau de l'autonomie : celui qui rencontre une difficulté à organiser sa place de travail, ou des problèmes lors de l'habillage.

Il est évident que ces signes peuvent se présenter de manière isolée chez beaucoup d'enfants, sans pour autant poser un problème important. Une prise en charge ergothérapeutique pourrait s'avérer utile lorsque plusieurs difficultés interviennent en même temps.

### Quelle est la procédure à suivre pour qu'un élève puisse bénéficier de cette thérapie ?

La thérapie se pratique sur ordonnance médicale, prise en charge par l'assurance de base. Elle est reconnue comme traitement scientifique.

Une enseignante qui pense que l'ergothérapie pourrait être bénéfique pour un élève, le signale aux parents qui se chargent d'en parler au pédiatre.

### Combien de temps dure un traitement ?

Entre six mois et deux ans en moyenne, à raison d'une séance par semaine.

Alice CONOD

### *Infos cotisations SPV*

**Offre spécial pour vos collègues qui ne sont pas encore membres de la SPV :**

*La cotisation 2007 pour 220 frs seulement !*

Le comité salue le **nouveau calcul des cotisations adopté lors de la dernière AD SPV !** Ce mode de fixation des cotisations est plus juste et solidaire.

Pour rappel la cotisation à l'AVMP est incluse dans celle de la SPV.

## Rencontre avec l'ergothérapie (suite)

### *Petits trucs à mettre en pratique dans nos classes*

**Vérifier où l'enfant place sa feuille sur la table. Pour un droitier, elle doit être disposée sur sa gauche, assez en avant. Vérifier que la main gauche stabilise la feuille. Vérifier également l'appui des coudes sur la table.**

***L'enfant tient son crayon trop près de la mine :***

Enrouler un élastique autour du crayon que ses doigts ne devront pas dépasser.

***Il tient son crayon trop droit :***

Lester le sommet (bille, gomme).

***Il appuie trop :***

Privilégier les plumes roller, éviter les stylos-billes.

***Il n'appuie pas assez :***

Jouer avec le papier carbone.

***Il ne respecte pas la grandeur des lettres :***

Coller des bandes de carton délimitant les lignes du haut et du bas.

***Il tient mal son crayon :***

Donner à l'enfant une bille qu'il devra tenir avec l'annulaire entre l'auriculaire et la paume, l'obligeant ainsi à prendre un bon appui et à ne pas utiliser ses deux doigts pour tenir le crayon.

***Il glisse en avant :***

Coller un bout d'échantillon de tapis sur le placet de la chaise.

***Pour faciliter la copie au tableau :***

Eviter qu'il y ait trop de distraction visuelle au abords, supprimer tout miroir.

On peut également tracer des lignes de couleurs différentes afin de faciliter le suivi de la lecture.

***En cas de difficulté avec les ciseaux,***

S'exercer plutôt sur du bristol qui est plus facile à manier qu'une simple feuille.

***Le dilemme hauteur tables - chaises :***

Il est important d'avoir les pieds qui touchent terre (imaginez-vous écrire, assis sur une chaise de bar, sans marchepied).

## Nouvelles

Dans le PRIM précédant, nous vous avons promis de vous parler de l'actualité de l'AVMP, et bien voici le menu :

Nous avons été consultés sur l'avant-projet du "mandat de l'enseignant-e généraliste -2 +6", l'avons lu, étudié, griffonné. Nous remettons nos remarques au comité cantonal de la SPV qui y répondra au nom des membres de la SPV.

En début d'année scolaire, un groupe d'enseignantes a réagi sur les nouvelles conditions d'enseignement de la natation qui leur sont imposées ainsi que sur les responsabilités qui en découlent.

Nous saluons cette initiative, qui remet la question de nos responsabilités et de nos droits en matière de sécurité sur la table. Nous avons décidé de traiter prioritairement cette question.

Notre avis a également été demandé en ce qui concerne le projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Comme vous le savez peut-être, c'est désormais le canton qui devra financer l'enseignement spécialisé.

Nous suivrons donc ce dossier dans son application.

Avec 12'657 signatures, la pétition de la FSF, de SUD et du SSP demandant la suppression des mesures d'économies sur les salaires pour 2007 a été remise le mardi 28 novembre au président du Grand Conseil vaudois.

Le samedi 2 décembre, à Sierre, l'Assemblée des délégués du Syndicat des enseignants romands (SER) a adopté de nouveaux statuts.

Le comité SPV et la FSF ont saisi le tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale vaudoise (TRIPAC) au sujet de "l'affaire des caméras de Lutry".

Suite au prochain numéro....

